



### **Avis de publication d'un règlement**

1. Lors de sa séance extraordinaire tenue le 25 avril 2022, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2022-1190 modifiant le Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie.*

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 26 avril 2022.

Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière